

Dossier de Presse

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

Du nouveau pour la collecte des déchets ménagers

Modification du schéma
de collecte des déchets
ménagers sur le territoire
de la Communauté de
Communes de Pornic

Mai 2015

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

Communiqué de synthèse

À compter du **5 octobre 2015**, la collecte des déchets ménagers va être modifiée. Cette nouvelle organisation a pour vocation d'optimiser le service rendu afin de maintenir une prestation de qualité et maîtriser les coûts **sans augmenter la fiscalité locale**.

Les modalités de collecte sélective vont évoluer. Désormais le verre et les papiers devront être déposés en apport volontaire. Des nouvelles colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées vont être implantées.

La fréquence de collecte des ordures ménagères évolue. La collecte aura lieu désormais une seule fois par semaine toute l'année à l'exception des secteurs urbanisés littoraux pour lesquels la deuxième collecte sera maintenue en période estivale. La Ville Haute de Pornic continuera à être collectée deux fois par semaine toute l'année. **L'optimisation des passages abouti à une réduction des nuisances pour les riverains et l'environnement** tout en s'adaptant aux spécificités touristiques qui caractérisent notre territoire.

Sur un plan financier, l'objectif de la refonte de la collecte et du nombre de passage (gasoil, entretien des véhicules, etc) **est de faire face à l'augmentation de la taxe générale des activités polluantes.** Elle va aussi permettre **des investissements au cours des prochaines années** pour construire les futures alvéoles de l'Eco-centre et créer de nouvelles déchèteries.

Pour accompagner cette nouvelle organisation et informer la population, la Communauté de Communes de Pornic **va déployer sur le terrain une campagne de communication.** Elle va ouvrir en juin un site dédié avec toutes les informations nécessaires pour localiser les nouvelles colonnes d'apport volontaire et les déchèteries. Un guide de tri, des autocollants rappelant les consignes de tri et le jour de passage seront distribués en septembre avec **une information individualisée.** Ces nouvelles dispositions seront relayées par les ambassadeurs du tri tant auprès des particuliers que des entreprises.

Dès à présent des réunions publiques sont organisées dans chaque commune pour présenter et expliquer ces nouvelles dispositions.

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

Quels vont être les changements ?

- **Evolution des modalités de collecte sélective** : passage à une collecte en apport volontaire du verre et des papiers. Mise en place de colonnes aériennes, semi-enterrées ou enterrées pour ces collectes.
- **Evolution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères** : collecte une fois par semaine toute l'année à l'exception des secteurs urbanisés littoraux pour lesquels la 2^e collecte sera maintenue en période estivale et de la ville haute de Pornic qui continuera à être collectée deux fois par semaine toute l'année
- **Maintien d'une seule collecte annuelle des encombrants ménagers** sur inscription uniquement.
- **Mise en place de colonnes enterrées ou semi-enterrées pour les ordures ménagères** en remplacement des bacs roulants occasionnels

Pourquoi ces changements ?

- Recherche d'**optimisation du service** en vue de maintenir une prestation de qualité et **une maîtrise des coûts pour ne pas augmenter la fiscalité des habitants.**
- Améliorer l'**impact environnemental** de la gestion des déchets et l'image de la collectivité en matière de propreté tout en s'adaptant aux spécificités touristiques qui la caractérisent.

Pourquoi est-il nécessaire de rechercher des économies ?

Parce que certaines charges vont augmenter. C'est le cas de la taxe générale sur les activités polluantes.

La taxe générale sur les activités polluantes s'applique sur le traitement des déchets ultimes : l'enfouissement et l'incinération. Chaque tonne enfouie est assujettie à une taxe. L'Etat souhaite l'augmenter de manière significative pour limiter le recours à l'enfouissement et supprimer certaines réfections permettant une réduction de tarif.

Par ailleurs, **des investissements doivent être réalisés au cours des prochaines années.**

L'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Eco Centre se compose d'un casier subdivisé en 12 alvéoles. Les alvéoles sont réalisées au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation du site (imposé par l'arrêté d'exploitation). Cela permet d'éviter un vieillissement des matériaux d'étanchéité. À ce jour, 3 alvéoles sont construites. La 4^e devrait être réalisée courant 2015. Les travaux de construction des prochaines alvéoles et de couverture et dégazage des alvéoles arrivées à la cote seront planifiés en fonction de l'avancée de l'exploitation.

Par ailleurs, il est prévu la création de deux nouvelles déchèteries sur le territoire pour remplacer les sites de la Blavetière et de la Génrière devenus trop petits et inadaptés à la fréquentation et à la mise en place de nouvelles filières de valorisation.

Enfin, il faut anticiper les travaux de mises aux normes de l'Eco Centre qui pourront s'avérer nécessaires dans les prochaines années en fonction notamment des évolutions réglementaires.

Ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères va-t-elle baisser ?

La Communauté de Communes de Pornic cherche à maitriser les coûts de gestion des déchets afin de ne pas augmenter la fiscalité des habitants.

Le taux de TEOM sera maintenu malgré ces changements de service de collecte et ce pour faire face aux autres charges qui augmentent : le traitement des déchets avec l'augmentation de la TGAP et les travaux de construction des alvéoles de l'Eco Centre ; la gestion des déchèteries avec la mise aux normes des sites et la construction de deux nouvelles déchèteries.

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

La Collecte du verre en apport volontaire

Comment va désormais s'organiser la collecte du verre ?

Il n'y aura plus de ramassage du verre en porte à porte. Les usagers garderont leur caissette qui pourra servir de contenants pour stocker le verre à la maison. Une fois pleine, les usagers devront se déplacer sur un point d'apport volontaire pour y déposer le contenu de la caissette.

Il en sera de même pour les logements collectifs et les professionnels équipés de bacs roulants pour le verre. Ces derniers ne sont plus vidés en porte-à-porte. Les bacs des immeubles seront retirés après la dernière collecte. Les professionnels pourront, s'ils le souhaitent, garder leur contenant pour stocker le verre de leur établissement. Toutefois, leur contenu devra être vidé sur des points d'apports volontaires ou en déchèterie.

Pourquoi stopper le service de collecte du verre en porte à porte ?

- En 2013 et 2014, 40% des tonnages annuels de verre sont collectés en Point d'Apport Volontaire montrant que **le service de collecte du verre en porte à porte est relativement peu utilisé.**
- La collecte en caissette est contraire aux recommandations de la CARSAT et limite donc la concurrence car **certaines entreprises refusent d'accomplir ce type de prestations.** Les agents de collecte soulèvent à bout de bras 2 tonnes de verre par jour.
- **La collecte du verre en porte à porte coûte cher** et ne permet pas d'augmenter les tonnages de manière significative au point d'augmenter les soutiens des éco organismes et les recettes de matériaux.
- La Communauté de Communes a enregistré un certain nombre de réclamations d'habitants se plaignant du **bruit généré par cette collecte du verre en porte à porte.**
- Le geste de tri du verre est désormais bien connu et ce matériau est **facilement stockable** (ne génère pas de nuisances) avant d'être apporté sur un point d'apport volontaire.
- La collecte du verre en porte à porte entraîne une **casse du déchet collecté pénalisant sa recyclabilité** : la collecte se fait à l'aide de bennes à compaction qui brisent fortement le verre le rendant difficile voire impossible à recycler.

Où seront positionnées les colonnes d'apport volontaire ?

Il existe déjà des colonnes d'apport volontaire sur le territoire. Le maillage sera complété pour permettre à chacun de déposer facilement ses verres et ce d'ici le mois d'octobre.

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

La Collecte des papiers en apport volontaire

Comment va désormais s'organiser la collecte des papiers ?

Les papiers ne devront plus être mis dans les bacs jaunes en mélange avec les emballages mais devront être déposés à part dans les colonnes d'apport volontaire dédiées aux papiers (code couleur bleu)

Pourquoi ne faudra-t-il plus mettre les papiers avec les «autres déchets» dans le bac à couvercle jaune ou le sac jaune ?

- Le fait de mélanger les papiers avec les emballages nécessite de trier ces flux alors que les papiers, s'ils sont collectés à part, peuvent partir directement vers le recycleur qui les fera passer sur une chaîne de tri simplifiée, où le coût de tri est moindre.
- En mélange, le papier se retrouve parfois **souillé par les emballages** (reste de liquides ou d'aliments) **ce qui fait baisser sa qualité et donc sa valeur marchande**. Ce phénomène risque de s'accroître dans les prochaines années si l'extension des consignes de tri à l'ensemble des plastiques (pots de yaourt, barquettes plastiques, sacs plastiques) est généralisée à l'ensemble du territoire national.
- Avec l'extension attendue des consignes de tri des plastiques, **le volume de déchets mis dans le bac jaune va augmenter** nécessitant de revoir la dotation en bacs (coûts d'investissement pour l'achat de nouveaux conteneurs) ou d'augmenter la fréquence de ramassage des bacs jaunes (augmentation des coûts de collecte). La sortie du papier du bac jaune permettra d'éviter ces ajustements.
- Certains habitants continuent à trier séparément leurs papiers.
- **la collecte en mélange des emballages et papiers ne permet pas d'augmenter les tonnages** de manière significative au point d'augmenter les soutiens des éco organismes et les recettes de matériaux.

Où seront positionnées les colonnes d'apport volontaire ?

Il existe déjà des colonnes d'apport volontaire sur le territoire. Le maillage sera complété pour permettre à chacun de déposer facilement ses papiers en même temps que ses verres et ce d'ici le mois d'octobre.

La CCP veillera à implanter des bornes à proximité des zones tertiaires produisant des quantités importantes de papier.

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

Des nouvelles fréquences de collecte des ordures ménagères

Quelles vont être les nouvelles fréquences de ramassage des ordures ménagères ?

Les suivis de collecte ont pu montrer que certaines prestations aujourd'hui réalisées ne répondent pas à un besoin de la majorité des habitants : la deuxième collecte hebdomadaire des ordures ménagères effectuée en juillet et août sur les secteurs ruraux est très peu utilisée ou bien les bacs présentés sont très peu remplis.

Les secteurs ruraux (délimités par la route bleue : à l'Est de la route bleue) seront collectés une fois par semaine toute l'année pour les ordures ménagères.

Les secteurs urbanisés et littoraux (à l'ouest de la route bleue) bénéficieront d'une collecte supplémentaire en juillet et août.

Cas particulier : la Ville Haute de Pornic sera collectée deux fois par semaine toute l'année (secteur collecté en sacs car remisage des bacs impossibles). La délimitation de la ville haute a été redessinée pour se limiter au secteur où il existe une problématique de remisage des conteneurs.

Nouvelles fréquences de collecte des ordures ménagères (changement en jaune)
 (C1 = 1 collecte hebdomadaire, C2 = 2 collectes hebdomadaires)

	AVANT		APRÈS	
	hiver	Été (juillet et août)	hiver	Été (juillet et août)
Arthon en Retz	C1	C2	C1	C1
Chauvé	C1	C2	C1	C1
La Bernerie en Retz – Est route bleue	C1	C2	C1	C1
La Bernerie en Retz – Ouest route bleue	C1	C2	C1	C2
La Plaine sur Mer	C1	C2	C1	C2
Les Moutiers en Retz – Est route bleue	C1	C2	C1	C1
Les Moutiers en Retz – ouest route bleue	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 1 – ville haute	C2	C2	C2	C2
Pornic Reste du secteur 1	C2	C2	C1	C2
Pornic Secteur 2	C2	C2	C1	C2
Pornic Secteur 3	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 4	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 5	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 6	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 7	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 8 – nord route bleue	C1	C2	C1	C1
Pornic Secteur 8 – sud route bleue	C1	C2	C1	C2
Pornic Secteur 9	C1	C2	C1	C1
Pornic Secteur 10	C1	C2	C1	C1
Préfailles	C1	C2	C1	C2
Saint-Michel-Chef-Chef secteur 1	C1	C2	C1	C2
Saint-Michel-Chef-Chef secteur 2	C1	C2	C1	C2
Saint-Michel-Chef-Chef secteur 3	C1	C2	C1	C1
Saint-Michel-Chef-Chef secteur 4	C1	C2	C1	C1

La fréquence de collecte des emballages légers (bacs jaunes et sacs jaunes) n'est pas modifiée :
 une collecte tous les 15 jours.
 Il est possible que les jours de collecte soient modifiés.

Comment me débarrasser de mon sac d'ordures ménagères quand je quitte le territoire après un court séjour ?

Le service actuel mis en place pour la collecte des ordures ménagères des résidences secondaires, terrains de loisirs et personnes de passage (mise en place de bacs saisonniers et bacs « week-end ») ne répond pas à toutes les demandes et entraîne une logistique contraignante et coûteuse (forte fréquence de ramassage de ces bacs).

Aussi afin de palier à ces besoins, quelques colonnes d'apport volontaire semi-enterrées et enterrées seront installées sur les communes balnéaires. Leur positionnement est en cours d'étude.

Je reçois de la famille l'été et avec une seule collecte par semaine, j'ai peur que mon bac pour les ordures ménagères ne soit pas de taille suffisante.

Les colonnes d'apport volontaires semi-enterrées et enterrées peuvent également servir de relais pour évacuer ponctuellement votre surplus de déchets.

L'utilisation du bac individuel reste cependant la solution à privilégier pour vos ordures ménagères.

« Le Tri c'est tous ensemble ! »

La collecte des encombrants ménagers

Quelles vont être les nouvelles modalités de collecte des encombrants ménagers ?

Dans le marché actuel, trois campagnes de collecte des encombrants sont planifiées chaque année. Le camion emprunte la totalité des circuits de collecte.

Depuis plusieurs années, nous observons **une baisse régulière des tonnages ramassés**. Par ailleurs ce type de collecte en porte à porte ne permet pas une valorisation satisfaisante du flux collecté car tous les déchets sont mélangés.

Par ailleurs, la Communauté de Communes de Pornic encourage le dépôt de ces déchets en déchèterie en raison du développement des filières de recyclage mises en place (bois, déchets d'équipement électriques et électroniques, mobilier).

Toutefois, afin de prendre en compte la problématique des personnes ne disposant pas de véhicules pour transporter en déchèterie leurs déchets encombrants, à compter d'octobre 2015, **une seule collecte annuelle des encombrants** sera maintenue et se fera **après inscription préalable uniquement** (pour limiter les kilomètres inutiles).

Les dates n'ont pas encore été définies.

Contrairement aux collectes actuelles des encombrants, **les déchets d'équipements électriques et électroniques pourront désormais être collectés** lors de cette collecte annuelle.

La collecte des cartons des professionnels

La collecte des cartons ondulés, produits par les professionnels ayant une problématique de **stockage**, est maintenue.

Cette collecte a lieu **une fois par semaine**.

Les cartons doivent être **pliés et ficelés**.

L'**inscription** pour bénéficier de ce service **est obligatoire**.

Une campagne de communication pour mobiliser les habitants

Pour accompagner cette nouvelle organisation et informer la population, la Communauté de Communes de Pornic va **déployer sur le terrain une campagne de communication**. Elle va ouvrir en **juin un site dédié avec toutes les informations nécessaires pour localiser** les nouvelles colonnes d'apport volontaire et les déchèteries.

Un guide de tri et des autocollants rappelant les consignes de tri et le jour de passage seront distribués en septembre avec une **information individualisée**. Ces nouvelles dispositions seront relayées par les ambassadeurs du tri tant auprès des particuliers que des entreprises. Dès à présent des réunions publiques sont organisées dans chaque commune pour présenter et expliquer ces nouvelles dispositions.

La campagne de communication s'attachera à démontrer que chacun peut agir sur « le déchet », à son échelle. C'est de mon geste quotidien que viendront le résultat et l'amélioration collective et globale. L'individu fait le collectif en matière de déchets. Il s'agit de mettre en œuvre un dispositif vertueux et la collectivité a toute sa place pour l'animer grâce notamment à la communication. Mais elle ne le fait pas uniquement pour elle-même, pour faire des économies... mais pour le bénéfice des habitants, collectivement, individuellement.

Ces gestes, tous ensemble, ont du sens. Ils sont bénéfiques pour le vivre ensemble, pour le budget d'achat des familles, pour le budget de la collectivité, pour le soutien des populations en difficulté, pour l'environnement, pour l'insertion, pour le développement de nouvelles activités économiques (économie circulaire) et pour l'image du territoire.

Calendrier des réunions publiques

	réunions avant saison	Réunions estivales
Arthon en Retz (salle de l'Aqueduc)	jeudi 28 mai à 18h30	
Chauvé (salle du Théâtre)	lundi 1er juin 20h30	
La Bernerie (salle des fêtes)	jeudi 4 juin à 18h30	le lundi 17 août à 19h
Les Moutiers en Retz (Salle Jean Varnier)	le vendredi 26 juin à 20h30	le jeudi 20 août à 20h30
Pornic (salle du Val Saint-Martin)	le jeudi 11 juin à 18h30	le jeudi 23 juillet à 20h30 (salle du Val Saint-Martin)
Pornic - secteur du Clion (salle municipale du Clion)	Le jeudi 21 mai à 18h30	
Pornic - Saint-Marie/mer (Salle Polyvalente de Sainte-Marie)	Le lundi 22 juin à 18h30	
La plaine-sur-mer (Espace Sports et Loisirs)	le lundi 8 juin 18h30	le lundi 3 août à 19h
Préfailles (salle de l'espace culturel)	vendredi 5 juin à 18h30	le lundi 27 juillet à 19h
Saint-Michel-Chef-Chef (salle beauséjour)	le jeudi 18 juin à 20h30	le jeudi 6 août à 20h30